

# COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2018

29/03/2018 17:20 1/14

# **SOMMAIRE**

64/2018 – ASSOCIATIONS AMICALES ET DIVERSES	<u> 3</u>
Vote des subventions 2018	
65/2018 – ASSOCIATIONS SPORTIVES	4
Vote des subventions 2018	
66/2018 – ASSOCIATIONS CULTURELLES	<u>5</u>
Vote des subventions 2018	
67/2018 – EXPOSITION JARDIN DES ARTS 2018	6
Exposition et résidence d'artiste — Convention tripartite	
68/2018 – EXPOSITION JARDIN DES ARTS 2018	7
Installation et résidence d'artiste — Convention tripartite	
69/2018 – BRETONNIÈRE/COTEAUX DE CHEMINEL/SOUAUDIÈRE/DIVERS SECTEURS	8
Externalisation de l'entretien des espaces verts	
70/2019 FORMATION DES ÉLUS	0
70/2018 – FORMATION DES ÉLUS	9
71/2018 – BUDGET PRINCIPAL	9
Admission en non-valeur	
72/2018 – BUDGET ASSAINISSEMENT	10
Approbation du compte administratif 2017 et concordance avec le compte de gestion 20	017
73/2018 – BUDGET ASSAINISSEMENT	10
Vote du budget primitif 2018	
vote da baaget primiti, 2010	
74/2018 – BUDGETS ANNEXES	11
Approbation du compte administratif 2017 et concordance avec le compte de gestion 20	017
75/2018 – BUDGETS ANNEXES	11
Vote du budget primitif 2018	
76/2018 – BUDGET PRINCIPAL	12
Approbation du compte administratif 2017 et concordance avec le compte de gestion 20	017
77/2018 – TAUX D'IMPOSITION	13
Vote des taux applicables 2018	
78/2018 – BUDGET PRINCIPAL	13
Affectation des résultats 2017 au Budget Primitif 2018	
79/2018 – BUDGET PRINCIPAL	14
Vote du Budget Primitif 2018	

29/03/2018 17:20 2/14

#### **VIE ASSOCIATIVE**

## 64/2018 – ASSOCIATIONS AMICALES ET DIVERSES

**Vote des subventions 2018**<u>Rapporteur</u>: Danielle DEVILLE
<u>Rédacteur</u>: Didier HIMÈNE

La commission vie associative a étudié les différentes demandes de subventions (fonctionnement et exceptionnelles) déposées en mairie par les associations concernées et propose les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	Proposition de la commission : subvention de fonctionnement	Proposition de la commission : subvention exceptionnelle
Club de l'Âge d'Or	300 €	
Club du Bon Accueil	250 €	
UNC Broons	100 €	
UNC Châteaubourg	700 €	
UNC St Melaine	150 €	
Amicale des Pompiers	700 €	
Amicale des Pompiers Retraités	150 €	
SPA	800 €	
Le Potager des 3 Pèlerins	150 €	
Comité de Jumelage	400 €	7 600 €
TOTAUX	3 700 €	7 600 €

Il est proposé au Conseil Municipal, après avis favorable de la commission vie associative et citoyenneté du 16 et 30 janvier 2018 :

- . de voter nominativement les subventions attribuées à l'attention des associations amicales et diverses ;
- . d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

<u>Décision</u>: avis favorable à l'unanimité.

29/03/2018 17:20 3/14

## <u>65/2018 – ASSOCIATIONS SPORTIVES</u>

Vote des subventions 2018

Rapporteur : Danielle DEVILLE
Rédacteur : Didier HIMÈNE

La commission vie associative a étudié les différentes demandes de subventions (fonctionnement et exceptionnelles) déposées en mairie par les associations concernées et propose les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	Proposition de la commission : subvention de fonctionnement	Proposition de la commission : subvention exceptionnelle
AS du Collège POM	1 600 €	
AS du Collège St JOSEPH	1 550 €	
Badminton	900 €	
Basket-Ball	2 400 €	
Canoë Kayak	440 €	
CFC	685 €	
CSMFA Football-Club	4 860 €	
Escalade	700€	
Hand-Ball	2 600 €	
Hockey Club	250 €	
Judo Club + Yoga	3 300 €	
Pétanque	750 €	
Rugby	700 €	
Tennis Club	3 300 €	
Tennis de Table	530 €	
Tir à l'Arc	750 €	
Viet vo Dao	540 €	
Volley-Ball	500€	
UAC	3 200 €	
Chatorando	260 €	
Amicale des Palets	160 €	
Cyclo Club	200 €	
Equicastel Rando	50 €	
Jeu de Boules	100 €	
TOTAUX	30 325 €	0€

29/03/2018 17:20 4/14

Il est proposé au Conseil Municipal, après avis favorable de la commission vie associative et citoyenneté du 16 janvier et du 30 janvier 2018 :

- . de voter nominativement les subventions attribuées à l'attention des associations sportives ;
- . d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Décision : avis favorable à l'unanimité.

## <u>66/2018 – ASSOCIATIONS CULTURELLES</u>

**Vote des subventions 2018**<u>Rapporteur</u>: Danielle DEVILLE
<u>Rédacteur</u>: Didier HIMÈNE

La commission vie associative a étudié les différentes demandes de subventions (fonctionnement et exceptionnelles) déposées en mairie par les associations concernées et propose les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	Proposition de la commission : subvention de fonctionnement	Proposition de la commission : subvention exceptionnelle
Délires de Scrap	100 €	
Castel Loisirs et Sports	300 €	
D'Ici d'Ailleurs	300 €	
Castel Mélodies	380€	
La Ludothèque	2 500 €	13 500 €
La Nouzille	560€	
Grymda	380 €	
Arc en Ciel	1 100 €	
Sagazic	830 €	
Sarabande	100 €	
TOTAUX	6 550 €	13 500 €

Il est proposé au Conseil Municipal, après avis favorable de la commission vie associative et citoyenneté du 16 et 30 janvier 2018 :

- . de voter nominativement les subventions attribuées à l'attention des associations culturelles ;
- . d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

<u>Décision</u>: avis favorable à l'unanimité.

29/03/2018 17:20 5/14

#### **CULTURE**

#### 67/2018 - EXPOSITION JARDIN DES ARTS 2018

Exposition et résidence d'artiste – Convention tripartite

Rapporteur : Arnaud DUPUIS Rédacteur : Shirley PIRON

La commune poursuit son partenariat avec l'Association Les Entrepreneurs Mécènes, dans le cadre de l'exposition Jardin des Arts (du 1<sup>er</sup> mai au 16 septembre 2018). Pour cette édition 2018, la mairie et l'association co-accueillent l'artiste **Christian CHAMPIN** qui exposera ses œuvres dans le parc Ar Milin' et sur l'espace public, afin de former un parcours d'exposition.

À l'occasion de cette exposition, une convention est établie entre l'Association des Entrepreneurs Mécènes (organisatrice de l'exposition), la mairie et l'artiste Christian CHAMPIN. Cette convention (annexée) stipule les responsabilités de chacune des parties dans la mise en œuvre de l'exposition. Sont notamment abordés les points suivants :

- Modalités de résidence d'artiste et lieu mis à disposition,
- Modalités d'exposition (transport, montage et démontage, conservation des œuvres...) et d'aide des services municipaux,
- Assurance,
- Promotion de l'exposition,
- Budget,
- Conditions de résiliation.

#### Cette convention comporte deux annexes :

- Une fiche technique, détaillant les œuvres figurant à l'exposition et les conditions d'installation;
- Une convention relative aux droits d'auteur, par laquelle l'artiste cède temporairement ses droits aux deux autres parties.

Il est proposé au Conseil Municipal, après avis favorable de la commission culture/communication et numérique du 8 mars 2018 :

- . de valider le partenariat avec l'Association Entrepreneurs Mécènes et Christian CHAMPIN, dans le cadre de l'exposition Jardin des Arts 2018 ;
- . d'accepter les termes de la convention et des annexes afférentes ;
- . d'exécuter les dépenses afférentes sur le budget principal, antenne « Cité des Sculpteurs » ;
- . d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

<u>Décision</u>: avis favorable à la majorité. Messieurs Pablo DIAZ, Xavier DEMAY et Olivier DURAND se sont abstenus sur ce dossier.

29/03/2018 17:20 6/14

## 68/2018 - EXPOSITION JARDIN DES ARTS 2018

## Installation et résidence d'artiste – Convention tripartite

Rapporteur : Arnaud DUPUIS Rédacteur : Shirley PIRON

La commune poursuit son partenariat avec l'Association Les Entrepreneurs Mécènes, dans le cadre de l'exposition Jardin des Arts (du 1<sup>er</sup> mai au 16 septembre 2018). Pour cette édition 2018, la mairie et l'association co-accueillent l'artiste **Jeff LUBRANO** qui proposera deux installations artistiques *in situ* : « Pause plastique » à Ar Milin' et « PETit salon » dans le parc Pasteur.

À l'occasion de cette exposition, une convention est établie entre l'Association des Entrepreneurs Mécènes (*organisatrice de l'exposition*), la mairie et Jeff LUBRANO. Cette convention (*annexée*) stipule les responsabilités de chacune des parties dans la mise en œuvre des installations. Sont notamment abordés les points suivants :

- Modalités de résidence d'artiste,
- Modalités d'installation (*transport, fournitures des matériaux...*) et d'aide des services municipaux,
- Assurance,
- Promotion de l'exposition,
- Budget,
- Conditions de résiliation.

#### Cette convention comporte deux annexes :

- Une fiche technique, détaillant les installations présentées lors de l'exposition,
- Une convention relative aux droits d'auteur, par laquelle l'artiste cède temporairement ses droits aux deux autres parties.

Il est proposé au Conseil Municipal, après avis favorable de la commission culture/communication et numérique du 8 mars 2018 :

- . de valider le partenariat avec l'Association Entrepreneurs Mécènes et Jeff LUBRANO, dans le cadre de l'exposition Jardin des Arts 2018 ;
- . d'accepter les termes de la convention et des annexes afférentes ;
- . d'exécuter les dépenses afférentes sur le budget principal, antenne « Cité des Sculpteurs » ;
- . d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

<u>Décision</u>: avis favorable à la majorité. Messieurs Pablo DIAZ, Xavier DEMAY et Olivier DURAND se sont abstenus sur ce dossier.

29/03/2018 17:20 7/14

#### **TRAVAUX**

## 69/2018 - BRETONNIÈRE/COTEAUX DE CHEMINEL/SOUAUDIÈRE/DIVERS SECTEURS

Externalisation de l'entretien des espaces verts

Rapporteur: Hubert DESBLÉS Rédacteur: Ronan VEILLARD

Dans le cadre de l'externalisation de l'entretien des espaces verts de la Bretonnière ( $Lot\ n^{\circ}1$ ), des Coteaux de Cheminel ( $Lot\ n^{\circ}2$ ), de la Souaudière ( $Lot\ n^{\circ}3$ ) ainsi que de certaines haies plantées sur les secteurs suivants : Stade de Châteaubourg, Brunelière, Boulevard de la Liberté, Tréolière, Centre des Arts, Square Jean XXIII ( $Lot\ n^{\circ}4$ ), la collectivité souhaite passer un marché d'une année renouvelable 1 fois ( $2\ ans\ maximum$ ) avec des entreprises spécialisées pour la réalisation des prestations suivantes :

- La tonte,
- Le débroussaillage,
- La taille,
- Le sarclage.

Les commissions MAPA et travaux/urbanisme du 20 mars 2018 ont procédé à l'examen des différentes offres. Ces offres ont été analysées et évaluées selon deux critères : le prix sur 40 points et le mémoire technique sur 60 points.

Le mémoire technique permet d'analyser les capacités de l'entreprise à répondre à notre marché.

Il se décompose en rubriques :

- Moyens humains affectés au présent marché (10 points),
- Moyens matériels (6 points),
- Contrôle qualité (6 points),
- Organisations des prestations (20 points),
- Moyens mis en œuvre pour la sécurité (10 points),
- Démarche environnementale (8 points).

Selon les critères établis pour cette consultation :

- Pour le lot 1 (Bretonnière), l'entreprise JOURDANIERE NATURE a été retenue.
- Pour le lot 2 (Coteaux de Cheminel), l'entreprise SERRAND a été retenue.
- Pour le lot 3 (Souaudière), l'entreprise JOURDANIERE NATURE a été retenue.
- Pour le lot 4 (tailles de haies), l'entreprise IDVERDE a été retenue.

Il est proposé au Conseil Municipal, après avis favorable de la commission MAPA et de la commission travaux/urbanisme du 20 mars 2018 :

. de valider l'analyse des offres pour retenir :

L'entreprise JOURDANIERE NATURE pour le lot 1 pour un montant de 60 786,88 euros HT, L'entreprise SERRAND pour le lot 2 pour un montant de 16 743,92 euros HT,

L'entreprise JOURDANIERE NATURE pour le lot 3 pour un montant de 13 689,28 euros HT, L'entreprise IDVERDE pour le lot 4 pour un montant de 2 014,64 euros HT.

. d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

<u>Décision</u>: avis favorable à l'unanimité.

29/03/2018 17:20 8/14

#### **RESSOURCES HUMAINES**

## 70/2018 - FORMATION DES ÉLUS

<u>Rapporteur</u> : Aude de la VERGNE <u>Rédacteur</u> : Soizic GUISELIN

Afin de garantir le bon exercice des fonctions d'élu local, la Loi a instauré un droit à la formation de 18 jours par mandat au profit de chaque élu.

Une délibération détermine les orientations de la formation et les crédits ouverts à ce titre.

Les crédits sont plafonnés à 20 % du montant maximum des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus.

Les frais d'enseignement (l'organisme doit être agréé par le Ministère de l'Intérieur), de déplacement et éventuellement de perte de revenus sont pris en charge dans les limites fixées par la réglementation.

VU l'article L 2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est proposé au Conseil Municipal, après avis favorable de la commission ressources du 12 mars 2018 :

- . de voter un budget pour la formation des élus de 3 200,00 euros pour l'année 2018 ;
- . d'inscrire au budget les crédits correspondants.

<u>Décision</u>: avis favorable à l'unanimité.

#### **FINANCES**

#### 71/2018 - BUDGET PRINCIPAL

Admission en non-valeur

<u>Rapporteur</u> : Aude de la VERGNE <u>Rédacteur</u> : Karen LATIMIER

Le Trésorier demande à la commune d'admettre en non-valeur la somme de 62,00 euros.

Les crédits nécessaires à l'émission des mandats sont inscrits au budget à l'article 6541 - Créances admises en non-valeur.

Après avis favorable de la commission ressources du 12 mars 2018, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- . accepter l'admission en non-valeur de ces titres pour la somme de 62,00 euros ;
- . autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

<u>Décision</u>: avis favorable à l'unanimité.

29/03/2018 17:20 9/14

## 72/2018 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Approbation du compte administratif 2017 et concordance avec le compte de gestion 2017

Rapporteur : Aude de la VERGNE Rédacteur : Karen LATIMIER

Comme pour les budgets annexes assujettis à la TVA, il convient d'approuver le compte administratif 2017 du budget assainissement ainsi que le compte de gestion établi par le comptable de la commune, qui est, en tous points, conforme au compte administratif.

	CA 2017
Report en section de fonctionnement	372 439,39
Recettes de fonctionnement	330 993,94
Dépenses de fonctionnement	141 166,14
Résultat cumulé de fonctionnement	562 267,19
Report en section d'investissement	664 531,77
Recettes d'investissement	129 936,41
Dépenses d'investissement	39 877,35
Résultat cumulé d'investissement	754 590,83
Résultat de clôture hors restes à réaliser	1 316 858,02
Restes à réaliser en Recettes Inv	-
Restes à réaliser en dépenses Inv	5 334,30
Résultat global de clôture	1 311 523,72

Le résultat global de clôture, restes à réaliser inclus, s'élève donc à 1 311 523,72 euros.

Monsieur le Maire s'est retiré pour l'approbation du compte administratif.

Après avis favorable de la commission ressources du 12 mars 2018, il est proposé au Conseil Municipal :

- . d'approuver le compte administratif 2017 du budget assainissement ;
- . de constater la stricte concordance entre le compte administratif 2017 et le compte de gestion 2017 établi par le Comptable des Finances Publiques.

<u>Décision</u>: avis favorable à l'unanimité.

## 73/2018 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Vote du budget primitif 2018
Rapporteur: Aude de la VERGNE
Rédacteur: Karen LATIMIER

Suite au Débat d'Orientation Budgétaire du 7 février 2018, il convient d'adopter le budget primitif du budget de l'assainissement.

Il est proposé un budget primitif d'un montant global de 1 968 445,21 euros, réparti de la manière suivante :

29/03/2018 17:20 10/14

	Dépenses	recettes
Prévisions de l'exercice	978 267,19	416 000,00
002		562 267,19
Restes à réaliser en fonctionnement	-	
Total de la section de fonctionnement	978 267,19	978 267,19
Prévisions de l'exercice	984 843,72	235 587,19
001		754 590,83
Restes à réaliser en investissement	5 334,30	
Total de la section d'investissement	990 178,02	990 178,02
Total général	1 968 445,21	1 968 445,21

Après avis favorable de la commission ressources du 12 mars 2018, il est proposé au Conseil Municipal de voter le budget primitif 2018 de l'assainissement rattaché au budget principal, tel que présenté ci-dessus.

**Décision**: avis favorable à l'unanimité.

## 74/2018 - BUDGETS ANNEXES

Approbation du compte administratif 2017 et concordance avec le compte de gestion 2017

Rapporteur : Aude de la VERGNE Rédacteur : Karen LATIMIER

L'exercice 2017 étant achevé, il convient d'approuver les comptes administratifs 2017 des budgets annexes de la Commune, et les comptes de gestion établis par le trésorier de la commune, qui sont, en tous points, conformes aux comptes administratifs.

Les résultats de clôture 2017 des budgets annexes sont présentés en annexe.

Monsieur le Maire s'est retiré pour l'approbation du compte administratif.

Après avis favorable de la commission ressources du 12 mars 2018, il est proposé au Conseil Municipal :

- . d'approuver les comptes administratifs 2017 des budgets annexes ;
- . de constater la stricte concordance entre les comptes administratifs 2017 et les comptes de gestion 2017 établis par le Comptable des Finances Publiques.

<u>Décision</u>: avis favorable à l'unanimité.

#### 75/2018 – BUDGETS ANNEXES

**Vote du budget primitif 2018**<u>Rapporteur</u>: Aude de la VERGNE
<u>Rédacteur</u>: Karen LATIMIER

Suite au Débat d'Orientation Budgétaire du 7 février 2018, il convient d'adopter les budgets primitifs des budgets annexes, dont les montants pour 2018 sont les suivants :

29/03/2018 17:20 11/14

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
LA BOURLIERE	422 136,84	409 731,84	831 868,68
PLESSIS BEUSCHER	915 795,42	1 437 938,49	2 353 733,91
ZAC MULTISITES	1 271 000,00	1 548 584,67	2 819 584,67
BRETONNIERE	10 004 478,67	9 394 473,67	19 398 952,34
BASSE HAYE	618 716,90	363 495,45	982 212,35
PRIMEVERES	128 465,62	-	128 465,62
HAYE MARGA	129 367,88	258 734,98	388 102,86
RIPAME	88 689,00	3 839,00	92 528,00
GENDARMERIE	203 600,00	2 712 150,00	2 915 750,00
TOTAL GÉNÉRAL	13 782 250,33	16 128 948,10	29 911 198,43

Après avis favorable de la commission ressources du 12 mars 2018, il est proposé au Conseil Municipal de voter les budgets primitifs 2018 des budgets annexes rattachés au budget principal, tels que présentés ci-dessus.

<u>Décision</u>: avis favorable à la majorité. Messieurs Pablo DIAZ, Xavier DEMAY et Olivier DURAND se sont abstenus sur ce dossier.

#### 76/2018 – BUDGET PRINCIPAL

Approbation du compte administratif 2017 et concordance avec le compte de gestion 2017

<u>Rapporteur</u> : Aude de la VERGNE Rédacteur : Karen LATIMIER

Comme pour les budgets annexes assujettis à la TVA, il convient d'approuver le compte administratif 2017 du budget principal ainsi que le compte de gestion établi par le comptable de la commune, qui est, en tous points, conforme au compte administratif.

## Le résultat de clôture hors reste à réaliser s'élève à :

. Excédent de fonctionnement de	4 181 007,61 euros
. Excédent d'investissement de	137 414,82 euros
Résultat de clôture hors restes à réaliser	4 318 422,43 euros

#### Les restes à réaliser s'élèvent à :

En dépenses d'Investissement : 2 264 170,27 euros,
En recettes d'Investissement : 13 952,85 euros.

Le résultat global de clôture, restes à réaliser inclus s'élève donc à 2 068 205,01 euros. Monsieur le Maire s'est retiré pour l'approbation du compte administratif.

Après avis favorable de la commission ressources du 12 mars 2018, il est proposé au Conseil Municipal :

- . d'approuver le compte administratif 2017 du budget principal ;
- . de constater la stricte concordance entre le compte administratif 2017 et le compte de gestion 2017 établi par le Comptable des Finances Publiques.

<u>Décision</u>: avis favorable à l'unanimité.

29/03/2018 17:20 12/14

## 77/2018 - TAUX D'IMPOSITION

## Vote des taux applicables 2018

Rapporteur : Aude de la VERGNE Rédacteur : Karen LATIMIER

La date limite de transmission des délibérations des collectivités territoriales relatives aux taux des impositions directes locales est fixée, comme pour le vote des budgets primitifs, à la date du 15 avril de l'exercice d'application.

Ainsi, lors du vote du budget primitif de l'année, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'évolution des taux d'imposition.

Après avis favorable de la commission ressources du 12 mars 2018, il est proposé au Conseil municipal :

. de voter les taux d'imposition pour l'année 2018, comme suit :

	Pour mémoire	Proposition
	Taux 2017	Taux 2018
Taxe d'Habitation	14,11%	14,11%
Taxe sur le Foncier Bâti	13,65%	13,65%
Taxe sur le Foncier Non-Bâti	42,45%	42,45%

<sup>.</sup> d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Décision : avis favorable à l'unanimité.

## 78/2018 - BUDGET PRINCIPAL

Affectation des résultats 2017 au Budget Primitif 2018

Rapporteur : Aude de la VERGNE Rédacteur : Karen LATIMIER

**VU** les articles L.2311-5 et R.2311-11 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les règles de l'affectation des résultats ;

**VU** que la délibération d'affectation des résultats doit intervenir après le vote du compte administratif et que les résultats doivent être intégrés lors de la décision budgétaire qui suit le vote du compte administratif ;

**VU** que le compte administratif 2017 a été approuvé par les membres du Conseil Municipal en séance du *28 mars 2018* ;

Il convient de se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement excédentaire au budget primitif 2018.

Après avis favorable de la commission ressources du 12 mars 2018, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2017 de 4 181 007,61 euros de la manière suivante :

- Résultat de fonctionnement reporté (Nature 002) = 2 068 205,01 euros

29/03/2018 17:20 13/14

- Excédents de fonctionnement capitalisés (Nature 1068) = 2 112 802,60 euros <u>Décision</u>: avis favorable à l'unanimité.

## 79/2018 – BUDGET PRINCIPAL

Vote du Budget Primitif 2018
Rapporteur: Aude de la VERGNE
Rédacteur: Karen LATIMIER

Suite au Débat d'Orientation Budgétaire du 7 février 2018, il convient d'adopter le budget primitif 2018 du budget principal de la Commune.

Il est proposé un budget primitif d'un montant global de 19 956 564,11 euros réparti de la manière suivante :

- Section de fonctionnement : 9 895 560,48 euros,
- Section d'Investissement : 10 061 003,63 euros.

Après avis favorable de la commission ressources du 12 mars 2018, il est proposé au Conseil Municipal de voter le budget primitif 2018 du budget principal, tel que présenté ci-dessus.

<u>Décision</u>: avis favorable à la majorité. Mesdames Anne STEYER et Eliane MENAGER, Messieurs Christian FOURMONT, Jean-Pierre GUEGUEN, Paul BOBILLE, Pablo DIAZ, Xavier DEMAY et Olivier DURAND se sont abstenus.

29/03/2018 17:20 14/14